

La Gazette de Sorrel

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Notre commerce avec l'étranger.

[De l'Union des Cantons de l'Est.]

Il y en a qui croient que, parce que l'émigration se continue au lieu de s'arrêter tout à fait, notre pays est réduit à la misère et se trouve dans un état de stagnation complète.

Ceux qui pensent ainsi font erreur. Les véritables causes de l'émigration ne sont pas dans la prétendue stagnation des affaires, comme nous allons le faire voir.

Nous mettons d'abord en évidence un fait que personne ne niera, parce qu'il est appuyé par les données les plus authentiques.

C'est que nos exportations, notre commerce avec l'étranger, loin d'être stationnaire, va toujours en augmentant et de mieux en mieux.

Nous avons des marchés dans l'Amérique du sud, dans les Indes Occidentales, et en Australie. Notre commerce avec ces pays, quoique dans l'enfance, nous donne déjà un chiffre assez haut. Nous disons dans l'enfance, car tous savent que sous le traité de réciprocité, l'attention du commerce n'avait pas été dirigée de ce côté-là, mais seulement depuis que nous avons songé à chercher ailleurs un marché que nos voisins nous refusaient.

Depuis l'expiration de ce traité nos commerçants de bois ont exporté dans le sud et ont assez bien réussi.

Voyons plutôt les chiffres.

En 1867, trois vaisseaux seulement furent chargés de bois à destination de Monte Video et du Buénos Ayres formant 728,116 pieds de bois de la valeur de \$8,457. En 1868, dix-sept vaisseaux exportèrent 6,407,634 pieds de la valeur de \$105,335. En 1869 la proportion est encore plus grande: 41 vaisseaux exportèrent 13,806,276 pieds, représentant une valeur de \$202,523. Enfin l'année dernière 66 vaisseaux chargés de 24,998,914 pieds de bois, réalisèrent sur les nouveaux marchés la somme de \$352,415.

N'est-ce pas un progrès notable? Sans doute que ceci est encore bien petit à comparer à ce qui se fait aux Etats-Unis, mais n'est-ce pas là une preuve que bientôt nous pourrions faire repentir nos voisins de la politique absurde et fautive dont ils usent à notre égard?

Oui, si le canadien veut y mettre de l'énergie, de la persévérance, il pourra bientôt se passer plus ou moins de l'agence Yankee pour l'exportation de ses produits; car c'est une véritable agence que l'action commerciale des Etats-Unis sur certains de nos produits.

Voyons donc ce qui se passe. Les Etats de l'Est font un grand commerce de bois avec l'Australie. Où leurs commerçants prennent-ils ce produit? en Canada, va sans dire. Ce sont donc les canadiens qui perdent les profits de la vente en Australie. Pourquoi ne les mettraient-ils pas dans leurs bourses en commerçant directement avec ce dernier pays? Voilà ce qu'on a bien raison de se demander.

Il est donc d'urgence que nos commerçants continuent l'exportation de nos produits dans l'Amérique du Sud et les Indes Occidentales, et prennent là, plutôt qu'ailleurs, les produits qu'ils ont à nous donner en échange.

Tout en ne négligeant pas les échanges avec les colonies sœurs, le commerce avec la Chine et le Japon devra prendre de l'importance, et le jour n'est pas si éloigné où nous serons compétiteurs puissants avec nos voisins sur ces marchés dont nous commençons à comprendre l'importance comme eux.

Pourquoi donc se laisser aller au découragement lorsque nous sommes en si belles voies de prospérité, lorsque le plus difficile est fait, qu'il ne nous reste plus qu'à nous confier en la Providence pour d'abondantes moissons qui ramèneront

l'aisance et la prospérité sans avoir à renier nos institutions politiques et sociales!

Le Tunnel du Mont-Cenis.

Une personne, qui a traversé le tunnel du Mont-Cenis en revenant d'Italie, donne quelques détails intéressants sur ce gigantesque travail. Elle a parcouru la distance comprise entre Bardonnèche et le point de jonction des deux galeries, en moins d'un quart d'heure, dans un train faisant le service d'extraction des matériaux. La galerie n'a pas encore sa largeur sur une certaine de mètres au centre; on continue à faire sauter le rocher et à construire le revêtement. Jusque-là, la double voie est achevée, et il ne reste qu'à remplacer les rails provisoires par les rails définitifs.

Du côté de Modane, les travaux sont à peu près dans le même avancement.

Le centre de la galerie forme un point culminant: une pente de 2 pour cent ayant été ménagée de chaque côté pour l'écoulement des eaux, il se trouve par conséquent de 230 à 250 mètres au-dessus du niveau des entrées du tunnel.

La température est encore très-élevée; nous avons dû, nous disait notre ami, mettre bas paletot et gilet, et l'eau nous ruisselait sur tout le corps. Cela tient à ce qu'une porte de fer établie au point de jonction des galeries, pour empêcher les communications entre les ouvriers des deux sections et éviter les accidents qui pourraient résulter d'une confusion des services, met obstacle à la circulation de l'air. Cette porte ne s'ouvre que pour chasser la fumée après l'explosion des mines. On remarque alors que le courant d'air s'établit rapidement, et toujours dans la direction de France en Italie.

On ne peut traverser le tunnel qu'avec un permis délivré par l'ingénieur dirigeant l'une ou l'autre des sections.

De Modane à Saint-Michel, les travaux sont en bonne voie, malgré l'arrêt qu'un hiver d'une rigueur exceptionnelle leur a imposé. On achève deux percées importantes, dont l'une n'a pas moins de douze cents mètres.

On compte que les travaux seront complètement achevés à la fin de juin, et que l'inauguration se fera dans le courant de juillet.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE M. F. GAILLARDET.

Bruxelles, 7 avril 1871.

Les misérables qui se sont emparés de Paris en sont venus à leurs fins. Après la révolte la guerre civile. Sans être arrêtés par la pensée que l'étranger était encore à leurs portes, que ses cohortes foulaient le sol de la patrie et que celle-ci, pour se dégager de leurs étreintes, pour panser ses blessures, avait besoin de l'union de tous ses enfants, ils ont semé la discorde et allumé la guerre intestine sur les débris encore fumants de la guerre étrangère. Que ces parricides soient maudits dans le présent et dans l'avenir! L'histoire n'aura pas de jugement assez sévère pour ces traitres exécrables.

C'est en vain qu'ils cherchent à rejeter sur le gouvernement de Versailles la responsabilité de leur crime, en disant, dans une proclamation, que c'est lui qui a attaqué. Il faut toute leur effronterie pour oser publier une pareille affirmation, après les menaces que, depuis plusieurs jours, ils proféraient contre l'Assemblée nationale: "La Commune de Paris, disait le *Cri du Peuple* de Jules Vallès, somme les ruraux d'aller plus loin mourir au fond de leurs étalles. La France républicaine exige cette épuración. Paris l'accomplira, si l'Assemblée de Versailles ne l'accomplit pas elle-même. Car la garde nationale, en cas de besoin, saura retrouver son Maillart et ramener les vendeurs de la patrie dans la

charrette du peuple." M. Paschal Grousset écrivait dans la *Nouvelle République*: "Il faut que cela finisse. Il faut que Paris, relevant enfin la tête, fasse rentrer sous terre tous ces fuyards qui prétendent porter la main sur lui." Enfin le *Vengeur* de Félix Pyat s'écriait: "Que les ruraux retournent aux champs. Chacun son métier, et les vaches sont bien gardées. L'évacuation de Versailles ou l'expulsion!"

Cette sommation du journaliste, membre de la commission exécutive de la Commune, était suivie d'un projet de décret ainsi conçu: "L'Assemblée dite nationale, siégeant à Versailles, est considérée comme dissoute; ses actes non avenus; ses membres tenus pour insurgés et traités comme tels; les gardes nationales des Communes fédérées sont chargées de l'exécution du présent décret."

Elles ont voulu l'exécuter, en effet, et le cri à Versailles, était devenu à la mode parmi les soldats de la Commune de Paris, comme, il y a quelques mois, c'était le cri de Berlin! L'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif devaient-ils se laisser cerner, envahir par ces hordes hostiles? "Depuis deux jours, dit une dépêche de M. Thiers aux préfets, en date du 2 avril, des mouvements s'étant produits du côté de Rueil, Nanterre, Courbevoie, Puteaux, et le pont de Neuilly ayant été barricadé par les insurgés, le gouvernement n'a pas voulu laisser ces tentatives impunies et il a ordonné de les réprimer sur le champ." N'était-ce pas son droit et son devoir? Mais ce sont les insurgés qui ont ouvert le feu en tirant sur un commandant de gendarmerie qu'ils ont tué. Ils ont également assassiné le chirurgien en chef de l'armée, M. Pasquier, qui s'était avancé seul et sans armes trop près de leurs positions.

On comprend qu'après de pareils actes l'exaspération des soldats de Versailles ait été extrême, et qu'elle se soit surtout manifestée contre les déserteurs qui ont été reconnus, comme l'avoue M. Thiers. Une correspondance raconte d'un façon saisissante deux de ces actes de vengeance militaire sur le récit de témoins oculaires. Près du rond-point de Courbevoie, les gendarmes de Versailles s'étaient emparés de cinq fédérés parisiens, dont quatre gardes nationaux et un soldat de la ligne. Ils les avaient poussés à coups de crosse et à coups de sabre jusqu'au lieu de l'exécution. Ils les placèrent l'un contre l'autre, formant tas, se placèrent à la distance d'une dizaine de pas, et les cinq victimes tombèrent les unes sur les autres. Ce n'étaient plus que des cadavres.

Près de Bougival, deux gardes nationaux avaient été faits prisonniers par des troupes exaspérées, qui leur avaient signifié qu'ils allaient être passés par les armes. L'un s'était mis à genoux et implorait sa grâce: "Vous avez lâchement assassiné nos généraux, s'écria un soldat; pas de pitié pour vous!" et au même instant, il lui fendit le crâne d'un coup de sabre.

Pitié, laissez-moi vivre, j'ai quatre enfants, implorait l'autre garde.

—Si vous avez quatre enfants, que ne restiez-vous auprès d'eux? répondit un soldat, et une balle acheva le malheureux.

C'est affreux. Mais voilà ce que devait produire l'assassinat des généraux Lecomte, Thomas, et de tant d'autres victimes d'une populace sans entrailles.

Ces scènes dramatiques avaient lieu le dimanche 2 avril, et loin d'avoir répandu la terreur dans Paris, ce premier engagement n'avait fait qu'exalter la curiosité. La foule encombrant les Champs Elysées et l'on faisait queue pour monter sur l'Ara de l'Etoile d'où l'on suivait, avec des longues-vues, les péripéties de la lutte fratricide. Ce n'était qu'un spectacle! La confiance de la Commune et des gardes nationaux ne fut pas ébranlée par cette première leçon, parce qu'elle leur avait été infligée plus particulièrement par la gendarmerie. Ils se flattaient toujours de l'espérance que la troupe

de ligne, lorsqu'elle se trouverait en face d'eux, leverait la crosse en l'air pour ne pas tirer sur ses frères. Ils comptaient particulièrement sur la défection, ou tout au moins l'abstention de la garnison du Mont-Valérien, qui n'avait pu être enlevé au gouvernement de Versailles comme ceux de Montrouge, de Vanvres et d'Issy. Pour appuyer ces espérances, la Commune annonça, dans une proclamation, que l'attitude de Neuilly avait été faite par les "Chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau et les Bretons de Trochu," tandis qu'aucune de ces recrues n'avait pu encore arriver à Versailles.

Une marche en règle sur cette ville fut résolue par la Commune qui décréta la mise en accusation de MM. Thiers, Jules Favre, Ernest Picard, Dufaure, J. Simon et de l'amiral Pothuau, et la mise sous séquestre de leurs biens jusqu'à leur comparution devant la justice du peuple.

Le *Cri du Peuple* invita les femmes elles-mêmes à se rendre à Versailles, et un grand nombre de ces mégères, comme on n'en voit qu'à Paris, se rendirent à cet appel. C'était la résurrection d'une des plus hideuses légendes de 93.

Le plus violent de tous les journaux démagogiques a été le *Mot d'Ordre* d'Henri Rochefort qui, relevant à peine d'une longue maladie, a voulu rattraper le temps perdu et donner une nouvelle couche de bile et de sang à sa popularité un peu ternie. Voici ce que cet épileptique a voué contre M. Thiers, sa bête noire: "Le complot Thiers, le complot des turpitudes monarchiques qui s'élaboraient depuis 40 ans, rêvait de devenir assassin dans ses vieux jours. La République vient de lui en fournir l'occasion. Des propriétés ont été effondrées, des enfants ont été éventrés par ses obus. Il est bien entendu que, depuis le premier coup de canon tiré contre Paris, ce scélérat est hors la loi. Mais il faut qu'il apprenne aussi, le misérable, qu'on n'égorge pas aussi facilement les habitants d'une ville que ceux d'une maison de la rue Transouain."

Ce que dit le *Mot d'Ordre* d'enfants éventrés se rapportait à un bruit d'après lequel une pension de jeunes filles, qui sortait de l'église de Neuilly, aurait été hachée par la mitraille des soldats de M. Thiers. Mais cette rumeur, répandue par la Commune, n'avait pas le moindre fondement. Aucune pension de jeunes filles n'a été atteinte à Neuilly.

Le lundi 3 avril, la Commune a essayé de reprendre les positions perdues la veille à Puteaux et à Courbevoie, en même temps qu'elle lançait des forces évaluées de 60,000 à 100,000 hommes contre Versailles, en les divisant en trois corps qui devaient se rejoindre en passant par Clamart, Sèvres et Meudon. Une colonne de 15,000 hommes commandée par G. Flourens et sortie par la porte Maillot, devait passer sous le Mont-Valérien. Le général Bergeret avait cru pouvoir assurer que le fort était occupé par des marins dévoués intérieurement à la Commune, et qu'ils ne tireraient pas. Les premiers bataillons passèrent, en effet, sans opposition, et déjà ils croyaient leur marche sur Versailles assurée, lorsque le canon du fort éclata et jeta l'épouvante dans la colonne qui fut coupée en deux. La tête déjà passée hâta sa marche sur Rueil, tandis que le reste battit en retraite dans la plus grande confusion. De l'aveu de tous les officiers, si ceux qui commandaient au Mont-Valérien n'avaient pas usé de générosité et de pitié, c'en était fait de la colonne tout entière.

Le canon de la forteresse pouvait les écraser tous. Cet acte de modération n'a pas empêché les gardes nationaux débordés de crier, en rentrant dans Paris, à l'assassinat et à la trahison, comme toujours, et la Commune d'avoir l'air de croire à ces accusations, dans les proclamations qui ont suivi ces deux défaites successives. Après avoir cherché à les nier dans des bulletins aussi mensongers que ceux de l'Empire et

de la République du 4 septembre, elle les a avoués implicitement en disant que "les services, momentanément désorganisés par la défection et la trahison, étaient dès maintenant (le 4 avril) réorganisés," et en ajoutant: "la Commune ne doute pas de la victoire. Des résolutions énergiques sont prises."

Parmi ces résolutions figure celle de rendre au gouvernement de Versailles "œil pour œil, dent pour dent," c'est-à-dire de répondre à l'exécution des prisonniers fédérés, par l'exécution d'un nombre égal ou double des prisonniers de l'armée légale. La proclamation qui annonce les représailles les déplore en disant "que le peuple abhorre le sang!" Il l'a bien montré, en effet, à Montmartre, sur le pont d'Austerlitz et ailleurs!

Ce qu'il y a de plus douloureux, c'est que ce sentimentalisme hypocrite n'a d'autre but que de déguiser une haine sauvage qui cherche à s'assouvir dans la ruine de la société. On aurait pu croire que les membres de la Commune auraient été rappelés au sentiment de leur responsabilité par le sang qu'ils ont déjà versé, par les ruines qu'ils ont accumulées, par le vide qui se fait autour d'eux. Eh bien non! Ces insensés veulent continuer la lutte.

Heureusement, elle ne saurait être ni longue, ni douloureuse, depuis qu'il est établi qu'il s'est reformé à Versailles une armée, non-seulement fidèle à son devoir, mais encore animée d'une colère patriotique contre les insurgés qui veulent achever de ruiner la France. C'est là le grand fait qui domine ces tristes événements et permet d'en espérer prochainement la fin.

On écrit au *Times* que les troupes de Versailles, dans leur impatience de se lancer en avant, n'attendent pas que l'artillerie ait détruit le feu de la redoute de Châtillon, occupée par les insurgés, mais la prennent d'assaut. Le correspondant du *Times* lui écrit que les prisonniers amenés à Versailles étaient l'objet de l'animadversion publique et montraient une ignoble contenance. Le nombre des prisonniers est porté à 15,000.

Cette sanglante leçon doit avoir sensiblement refroidi l'amour belliqueux des gardes nationaux qui se sont enrôlés sous les drapeaux de la Commune par faiblesse, par bêtise, ou par de plus vils motifs. Ceux qui ont compté sur la "liquidation sociale" pour pêcher en eau trouble et s'enrichir aux dépens de leurs voisins, vont commencer à voir que cette liquidation ne s'opérera pas aussi facilement qu'ils l'avaient cru, et la transportation et la prison vont leur apparaître en perspective, aux lieux et place de la fortune qu'ils rêvaient. Les esprits simples et confiants qui avaient pris pour argent comptant les déclarations du comité central affirmant solennellement qu'il voulait être un pouvoir exclusivement municipal, ont dû commencer à comprendre combien on s'était moqué d'eux, lorsqu'ils ont vu la Commune faire main basse sur tout le domaine politique, promulguer, à côté d'une loi locale, une loi d'intérêt national, comme l'abolition de la conscription, la suppression du budget des cultes, la saisie des biens appartenant aux congrégations religieuses; lorsqu'ils ont vu enfin cette Commune, élue par la minorité des électeurs d'une seule ville, décréter la France fédérée, demander la République universelle et porter la main sur l'Assemblée nationale. On ne peut plus rester dupe en présence de pareils faits, sans compter les emprunts forcés faits à la Banque de France, les perquisitions faites dans les caisses des compagnies d'assurances, les violations de domicile, l'arrestation de l'archevêque de Paris, et tant d'autres actes d'usurpation, de pillage et de violence; on ne peut plus être dupe, on ne peut être qu'adversaire ou complice.

Les alliés qui resteront à la Commune seront encore trop nombreux, car ils se composeront des repris de justice dont la première pensée a été de détruire à la pré-

fecture de police les dossiers, où se resumaient leur passé, et des ouvriers paresseux qui ont fait la révolution pour continuer à recevoir trente sous par jour sans travailler et sans payer de loyer. Voilà la première chose qu'ils ont embrasée aux théories de la Commune. C'était le bénéfice actuel, en attendant la fortune rêvée par suite du partage des biens et de la suppression de l'hérédité demandée par le *Cri du Peuple*, ce noble écho de leurs convoitises.

Mais si nombreuses que soient ces bandes de pirates parisiens, elles sont désormais réduites à l'impuissance par leur isolement. Les villes de province sur le concours desquelles elles avaient compté, Lyon, Marseille, Toulouse, St. Etienne, Narbonne et en dernier lieu Limoges, les ont abandonnées, après avoir fait quelques tentatives qui ont été promptement réprimées. Les populations de ces grandes cités ont eu plus de courage et de bon sens que celle de Paris.

Cette lugubre mascarade n'en sera pas moins une des pages les plus tristes et les plus désolantes de notre histoire. Pendant près de six mois, Paris avait enduré toutes les souffrances pour chasser l'ennemi de Versailles. La province devait venir le délivrer. Aujourd'hui, Versailles est encore l'objectif des Parisiens, mais ce sont des Français qu'ils veulent chasser de là. La province est arrivée, mais c'est pour combattre Paris. Ce contraste n'est-il pas navrant?

Au siège de Paris par les Prussiens a succédé le siège de Paris par les Français. M. Thiers recule, dit-on, devant la pénible extrémité d'une attaque de vive force. Cette hésitation patriotique se comprend trop facilement, hélas! Si les troupes de Versailles avaient profité de la débâcle des gardes nationaux devant le Mont-Valérien pour les suivre l'épée dans les reins, elles auraient pu entrer dans Paris sur leurs talons. Mais cette occasion ayant été manquée, les portes et les barricades de Paris ne pourraient plus être enlevées sans de grands sacrifices. M. Thiers préfère attendre la réaction que ne pourront manquer de produire à Paris la stagnation complète des affaires, l'émigration de tous les gens aisés dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 160,000, la disette croissante des vivres et l'épuisement des dernières ressources financières de la Commune. Quand il n'y a plus de foin dans le râtelier, les ânes se battent. Les insurgés feront probablement de même.

Mais on écrit de Versailles à l'agence Havas que les idées de modération ont fait, au contraire, des progrès dans la droite, aussi bien que dans la gauche de l'Assemblée, qui s'abstiendra absolument de toucher à la forme du gouvernement, malgré ses préférences monarchiques, parce qu'il lui faudrait prendre le titre et les attributs de Constituante, que M. Thiers l'a toujours engagée à ne pas assumer. Si les députés donnent cette preuve de sagesse et d'abnégation, ils auront mieux mérité de la République que les républicains qui, par leur insurrection, ont donné le droit au pays de désespérer de cette forme de gouvernement, et à ses adversaires celui de la supprimer.

Je trouve les informations de l'agence Havas en partie confirmées par le compte rendu que je reçois à l'instant de la séance tenue par l'Assemblée de Versailles dans la nuit du 3 au 4 avril. M. Thiers a annoncé que les forces sorties de Paris pour attaquer Versailles, avaient été repoussées partout à l'exception d'un certain nombre qui s'étaient retranchées dans la redoute de Châtillon. "Demain, a-t-il dit, il suffira de quelques coups de canon pour déloger ces derniers insurgés, et nous ne doutons pas que ces malheureux égarés par des malheurs, ne soient bientôt trop heureux d'implorer la clémence du gouvernement qui ne leur fera pas défaut. —Où, la clémence des gendarmes, dit une voix de la droite. —Remarque, répond M. Thiers, que dans ma pensée il ne s'agit pas de question d'indulgence pour le crime; il ne peut y

en avoir que pour l'égarerment." La gauche applaudit à ces paroles.

Il résulte d'une dépêche de M. Thiers en date du même jour que des deux généraux improvisés par les révoltés, l'un appelé Henry a été fait prisonnier, l'autre appelé Duval a été tué. C'était un ancien chef de chaque d'un théâtre du boulevard. Un autre chef plus dangereux, Gustave Flourens, a été tué dans la garde de Rueil, où il a été surpris par les gendarmes. Celui-ci était au moins de sa personne.

Aux paroles de clémence prononcées par M. Thiers, le *Mot d'Ordre* de Rochefort a répondu en demandant qu'on démolît les hôtels et maisons que le chef du Pouvoir exécutif, M. Jules Favre et M. Picard possèdent à Paris. Le nouveau journal de M. Lissagay, l'*Action*, a demandé carrément la suppression de tous les journaux hostiles à la Commune, et celle-ci a commencé à suivre ce conseil en supprimant le *Pays*, *Paris-Journal* et le *Journal des Débats*, dont les fines critiques et les observations courageuses ont tant honoré la presse qu'elle est en embarras des révolutionnaires. Liberté, fraternité, ou la mort! Nos républicains ne sortent pas de là.

La Commune a beau le nier; cette démission est révélée au grand jour par la prolongation des pouvoirs du comité central qui a refusé de se dissoudre, comme il l'avait promis; par la suppression du commandement en chef de la garde nationale, qui en a été la suite, commandement qui avait été refusé par Garibaldi, assez sage pour ne pas s'exposer une seconde fois dans cette galère; par l'arrestation d'Assi, l'homme le plus pratique de la Commune, à laquelle il est devenu suspect par sa capacité même et par les bruits de ses rapports secrets avec M. Rouher, à l'époque des troubles du Creuzot; enfin, par l'emprisonnement du général Lullier, devenu, lui aussi, suspect de modérantisme, qui s'est échappé de sa prison et brave ses incarcérations en se promenant sur les boulevards avec une garde de 200 fidèles prêts à le défendre.

Il reste à la Commune, en fait de capacité militaire, le général Cluseret, qui a été chargé d'organiser de nouveaux bataillons de marche de la garde nationale, preuve que l'Hôtel-de-Ville ne songe encore ni à capituler, ni même à négocier, en dépit de tous les conseils des comités de conciliation. Appréhant leur situation mieux que ne le font les journaux officiels, ces usurpateurs sentent qu'il n'y a pas de compromis possible entre le feu et l'eau. Aussi les nouvelles de Paris du 6 avril au soir signalent-elles un redoublement de rigueur et de mesures arbitraires.

Ce n'est plus dent pour dent, mais trois dents pour une. Les curés de Saint-Roch et de la Madeleine ont été arrêtés, comme l'archevêque de Paris, pour servir d'otages, probablement. Le *Constitutionnel*, la *Liberté* et la *Vérité* elle-même, journal socialiste, mais indiscret, ont été suspendus à leur tour. Tous les hommes de 17 à 45 ans sont appelés sous les armes, et l'on ne permet qu'à ceux qui ont dépassé cet âge de sortir de Paris. On va chercher de force les gardes nationaux dans les maisons pour les envoyer au combat, et tous les fuyards qui rentrent dans Paris sont mis en arrestation. Ces mesures désespérées ont galvanisé la confiance expirante des partisans de la Commune, qui ont pris l'offensive dans les forts de Vanves, de Montrouge et d'Issy, et ont forcé, par le feu convergent de ces trois forts, les troupes de Versailles à abandonner la redoute de Châtillon. Un journal fait, à propos du courage montré par ces gardes nationaux égarés, cette réflexion juste, mais triste, que si le général Trochu avait su utiliser cette bravoure qui s'est offerte inutilement à lui, l'armée prussienne eût été infailliblement forcée de lever le siège de Paris. Soldats et gardes nationaux luttent les uns contre les autres avec plus d'acharnement qu'ils ne l'ont fait contre l'étranger. C'est, du reste, presque toujours ainsi dans les guerres civiles. On a dit, depuis longtemps, qu'il n'y a pas de plus mortels ennemis que les frères ennemis.

Mais si l'insurrection de Paris met en danger la crénée de la Prusse sur la France, elle lui donne d'un autre côté, l'assurance que nous ne serons pas de sitôt à même de songer à une revanche. Notre ruine devient un gage de sécurité pour l'Allemagne, et la *Correspondance de Berlin* constate avec joie que "les événements de Paris sont de nature à diminuer, en Alsace et en Lorraine, la vivacité des regrets que les habitants de ces pays ressentent de ne plus être Français." La *Correspondance* cite divers symptômes de revirement qu'il était malheureusement trop facile de prévoir.

Le *Journal of Commerce* de New-York n'a pas exprimé le regret que les américains eussent envoyé des secours à des Français qui s'entre-déchirent comme des bêtes féroces? Le même sentiment s'est fait jour dans une partie de la presse anglaise qui, après avoir successivement applaudi à la révolution du 4 septembre, première cause de ce qui arrive aujourd'hui—avoir exalté M. Thiers, et plaidé en faveur de la République modérée, tout en critiquant sévèrement les actes de l'Assemblée de Versailles, en est maintenant arrivée à ne voir de salut pour la France que dans la dictature. C'est à peu près la même évolution qu'on a pu remarquer dans l'opinion britannique de 1848 à 1852. Seulement, cette fois-ci, elle s'est accomplie avec une rapidité encore plus frappante, grâce à la franchise avec laquelle les révolutionnaires de Paris ont formulé leur programme politique et social. Mais quel sera le dictateur? La plupart des journaux anglais se prononcent pour Napoléon. La présence de l'ex-empereur en Angleterre

et les prévenances dont il a été l'objet de la part de la reine et d'une partie du peuple lui-même, ont peut-être contribué à développer ces sentiments dont la manifestation contraste singulièrement avec le langage si énergique de la presse anglaise après Sedan. Mais la Commune et ses adeptes ont su refaire une honorabilité relative et une popularité comparative à l'homme qu'on croyait déchu à jamais. Le *Daily News*, le plus ardent de ses adversaires, persiste presque seul à demander un autre sauveur, tout en reconnaissant que "les derniers événements semblent justifier la politique napoléonienne et la prétention de l'empire d'être le dernier boulevard de l'Europe contre la révolution." Le *Times* exprime la crainte qu'un nouvel essai de monarchie en France ne soit une nouvelle semence de révolution future. C'est le plus sage qui ait été dit sur cette question délicate.

FREDERIC GAILLARDET.

La Gazette de Sorel.

MERCREDI MATIN, 3 MAI 1871.

Le nouveau programme.

A titre de journaliste, avant tout dévoué à notre nationalité et à tout ce qui constitue sa force et nous ôserions dire sa vie même, nous avons suivi attentivement les discussions que l'on a soulevées depuis quelques mois, par excès de zèle sans doute, et qui viennent de prendre la forme d'un programme; plus nous y réfléchissons, plus nous les trouvons inopportunes et nous osons dire dangereuses. Mgr. Larocque, évêque de ce diocèse a, dans la citation que nous reproduisons ci-dessous, résumé avec une sagesse éloquent, la véritable situation des choses et nous espérons que les opinions émises par Sa Grandeur seront partagées et mises en pratiques par tous nos compatriotes.

Dans la citation ci-dessous, chaque mot est à sa place et a une élocution et une signification. Notre cause, ainsi que le dit Mgr. Larocque, est la cause de tous; le Canada-français n'a rien à gagner dans ces discussions oiseuses. Nous avons, au contraire, tout à perdre, car elles sont inopportunes. Demeurons donc calmes et tranquilles et ne nous divisons pas d'opinions à propos des sujets débattus. Au fond, nous devons être et de fait nous sommes tous d'accord; il faut donc aimer à pecher en eau trouble pour prendre la peine de soulever toutes ces questions sans but utile. Lorsqu'il y aura péril en la demeure, nos Evêques qui en sont les gardiens naturels, sauront bien nous le dire: ça sera le tems de parler et d'agir s'il le faut. Jusqu'alors vivons en paix!

Voici donc ce que disait dernièrement, à ce sujet, notre éloquent et sage Evêque.

Il y a déjà assez longtemps que je diffère d'un jour à l'autre pour vous parler d'une discussion engagée entre certaines feuilles publiques, sur des matières qui seraient évidemment du ressort de l'autorité ecclésiastique plutôt que de la compétence des journaux, puisqu'il s'agit de choses qui intéressent exclusivement l'Eglise et ses droits. Je crois qu'il est aujourd'hui du devoir de ma position comme Evêque, d'élever la voix, non point pour examiner, discuter et juger d'autorité la valeur et le mérite des questions soulevées; ce qui serait le droit de tous les Evêques de la Province de Québec qui ont dans ces questions des intérêts communs et indivisibles, mais unique ment pour vous prier de ne point vous diviser d'opinions à propos des sujets débattus, et de demeurer calmes et tranquilles spectateurs d'une lutte à laquelle la convenance et la prudence vous font un devoir de demeurer étrangers. Et que pour ma part je regrette bien vivement, parce que je suis intimement convaincu que notre cause qui est à la fois la cause de tous les diocèses du Bas-Canada, n'a rien à y gagner.

Et, ici à raison de circonstances vraiment délicates, sur lesquelles vous pouvez pour ainsi dire mettre le doigt, je crois devoir me borner pour garantir et assurer cette union, à vous exhorter à bénir et louer Dieu de l'indépendance, de la liberté et des privilèges si amples et si larges dont jouit notre modeste Eglise de la province de Québec, mieux partagée sous ce rapport qu'aucune autre Eglise du monde peut-être; si je me laissais aller à mes convictions qui sont aussi les vôtres, je le sais, je n'y mettrais point de doute: mon affirmation serait formelle et positive.

Et puisque par un bienfait de la Providence qu'il y aurait ingratitude à méconnaître, nous possédons un état de choses si avantageux, et à l'Eglise, et à nous-mêmes en tant que ses Ministres, prenons garde à ne rien faire, à ne rien dire ou écrire, qui puisse mettre en danger cet état de choses auquel portent envie tous les étrangers qui le connaissent, et qu'à Rome même on apprécie hautement!

Notre devoir est de continuer à nous montrer heureux et satisfaits de la protection que la loi accorde à nos institutions religieuses et tout ce qui s'y rattache, aussi bien que de ce réseau de dispositions

législatives, qui embrasse pour la protéger et l'appuyer, l'organisation tout entière de notre Eglise. Je m'épargne les détails que vous connaissez aussi bien que moi; mais je cite, en laissant courir ma plume, la loi qui reconnaît les Evêques et les incorpore, les lois si favorables et si libérales qui président à la formation de nos paroisses, à l'érection ou construction de nos Eglises, cimetières, presbytères et dépendances, en même temps qu'à leur réparation, ou reconstruction, à la perception des droits de nos fabriques, ainsi que de nos dîmes et dîmes.

Mgr. de St. Hyacinthe vient d'adresser à son clergé la nouvelle circulaire qui suit :

BELLEVILLE, 23 AVRIL 1871.

Monsieur,

Je me fais un devoir d'appeler votre attention sur la Circulaire ci-dessous reproduite, que Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec vient d'adresser à son clergé, et qui a paru ces jours-ci dans les journaux de Québec et de Montréal. Des informations des plus positives me permettent de vous dire que cette Circulaire doit s'interpréter dans le sens d'un désaveu du Programme politique dont il y est question; et c'est en lui attribuant ce sens que je vous en donne une communication officielle.

Archevêché de Québec, 24 avril 1871. MONSIEUR,

A propos des élections prochaines, le *Journal des Trois-Rivières* et le *Nouveau-Monde* ont publié un programme politique, à l'usage des catholiques de la Province de Québec.

Je crois devoir vous informer que ce programme ne m'a été connu que par les journaux, et que, par conséquent, il a le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat. Je déclare donc qu'il ne saurait autoriser aucun membre du clergé de l'archidiocèse à dépasser les limites tracées par le quatrième Concile de Québec, et que je vous ai rappelées dans ma circulaire du 3 courant.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

† E. A., Arch. de Québec.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération; et croyez-moi, en Jésus, Marie et Joseph,

Votre très-humble serviteur.

† C., Ev. de St. Hyacinthe.

Comté de Richelieu.

Ainsi qu'il l'a promis, lors de son élection, le député de Richelieu aux Communes, rendra compte aux électeurs, de sa conduite parlementaire, durant la session qui vient de se terminer. Dimanche prochain, à l'issue de la grand-messe, il adressera la parole aux électeurs de la paroisse de Sorel, puis les Dimanches suivants, il visitera toutes les paroisses du comté à tour de rôle, dans le même but.

La fête nationale à Sorel.

Nous prenons la liberté de soumettre à nos compatriotes de la ville et de la paroisse de Sorel, l'opportunité qu'il y a pour nous de chômer, cette année, la St. Jean-Baptiste. Ne pourrions-nous pas, ne devrions-nous pas, au moins pour un jour dans l'année, oublier nos divergences pour ne nous arrêter qu'à ces pensées élevées; — nous sommes tous frères; à titre de franco canadiens nous devons être unis; l'intérêt commun nous engage à résumer nos forces et à les montrer au grand jour! Ce qui s'est passé depuis le 24 juin dernier, dans la belle France, notre mère; le spectacle actuel des français s'entre-déchirant entr'eux, après avoir vu leur patrie dévastée par un ennemi cruel, a remué toutes les fibres de nos âmes. Cela ne devrait-il pas également nous servir d'enseignement! Songeons à ce que nous sommes, à ce que nous pouvons devenir! Prenons garde d'abuser de la protection visible de la Providence! Nous avons vu avec bonheur, que les canadiens français, appréciant l'étendue des malheurs de la France, ont résolu de les soulager. A Sorel comme ailleurs, des assemblées ont eu lieu pour cela. Malheureusement le mouvement languit ici. La St. Jean-Baptiste serait une occasion de ralliement; utilisons ce beau et grand jour de deux manières. Organisons-nous de façon à chômer notre fête et à pouvoir, ce jour-là, recueillir l'obole dupauvre et le don généreux du riche au profit de la France malheureuse! Que Sorel se prépare à chômer ainsi la St. Jean-Baptiste de 1871, que les autres paroisses de ce District imitent cet exemple et les collectes qui se feront ce jour-là au profit des malheureux français, nous feront honneur; nous aurons surtout la satisfaction d'avoir accompli un acte de patriotisme et de charité.

Sans plus de commentaires, nous disons avec confiance : A l'œuvre, de suite! Préparons-nous à chômer le 24 juin 1871 de manière à venir en aide aux malheureux français ! Réorganisés sous des pareils auspices, la société St. Jean Baptiste de Sorel vivra longtemps; vivra toujours!

Chemin à Lisses.

Hier avait lieu à Sorel une assemblée des Directeurs de la Cie. du chemin à Lisses de Richelieu Drummond, et Arthabaska dans le but d'autoriser l'émission de Bons au montant de \$50,000, portant premier privilège sur la partie du chemin de la dite compagnie depuis Sorel à l'Avonir, et jusqu'à sa jonction avec le chemin de fer du Grand-Tronc, et afin de donner pouvoir à la compagnie de se conformer aux conditions du règlement passé par le comté de Drummond; aussi pour ratifier et confirmer l'arrangement proposé avec la compagnie du chemin de jonction des comtés du Sud-Est.

Cela a été résolu par les directeurs des diverses compagnies réunies à Sorel. Un grand nombre de MM. étrangers étaient à Sorel hier; nous avons remarqué entr'autres l'hon. M. Foster, Sénateur, l'hon. J. Ramsay, l'hon. M. Danks, M. Wartelle, avocat de Montréal, etc., etc. Après l'assemblée, M. Sénécal le constructeur invita les directeurs à se rendre à Yamaska visiter les travaux commencés. Le *Berthier* partit vers 2 heures et fut de retour vers 9 heures P. M. Le pont d'Yamaska est solidement construit et offre une superbe apparence. Un moulin à scie a été élevé près du pont et est déjà en pleine opération, grâce à l'activité déployée par M. Lafleur, associé de M. Sénécal pour la construction de ce moulin. Les excursionnistes se rendirent à pied à environ 2 milles où, près de 200 hommes, armés de pioches et de pelles travaillaient activement au déblayement de la route. Il n'y a que six jours que les travaux de la terrasse sont commencés, de sorte que l'on voit par ce qui est déjà fait que ça va vite. Les travaux sont aussi très-bien faits et le terrain s'y prête à merveille. Il y a actuellement 400 hommes sur la ligne et dans quelques jours il y en aura 800, car on est résolu de pousser les travaux avec toute l'activité possible.

Voici le texte des résolutions adoptées hier :

Que le bureau de direction soit autorisé d'accepter les conditions sous lesquelles la municipalité du comté de Drummond a convenu de souscrire \$150,000 dans le fonds capital de cette Cie. par son règlement, adopté le 24 avril dernier, et d'émettre des obligations qui peuvent être nécessaires pour s'accorder avec les termes du dit règlement.

Que cette assemblée approuve l'arrangement proposé avec la Cie. du Chemin de Jonction des Comtés du Sud-Est, concernant la construction et le louage du prolongement de la Ligne d'Acton Vale, au dit Chemin de Jonction des Comtés du Sud-Est, qui ont été donnés ce jour pour considération, et autorise le Bureau des Directeurs d'exécuter tel arrangement, avec pouvoir cependant de faire tels changements qu'ils pourront juger nécessaires pour protéger et sauvegarder les intérêts de cette Compagnie, pourvu que le dit arrangement ne contrevienne pas les conditions du Règlement de la municipalité du Comté de Drummond passé le 24 Avril dernier en faveur de la dite Cie., et que \$175,000 de Stock soient souscrits spécialement pour la Construction du dit Prolongement, avant que le dit arrangement prenne effet.

Cour Criminelle.

La Cour Criminelle pour ce district s'est ouverte lundi matin, à 10 h., sous la présidence de l'hon. juge Monk, de Montréal. Dans son allocution aux Grands Jurés, l'hon. juge a rendu hommage aux talents et aux capacités de l'hon. juge Lorange, que sa récente maladie a obligé de demander un congé d'absence d'une année, et a manifesté, outre sa satisfaction de le voir en convalescence, l'espoir que le pays en général et le district de Richelieu en particulier, ne seraient pas longtemps privés de ses éminents services. Le savant juge a ajouté qu'il était heureux de constater l'état de moralité où se trouve ce district, et le petit nombre d'offenses dont le tribunal aurait à connaître.

James Armstrong, Ecr., C. R., représentait la Couronne.

Les Grands Jurés ayant été assermentés, passèrent dans leur Chambre pour faire l'examen des actes d'accusation qui leur étaient soumis. Leur rapport a été comme suit :

La Reine vs. Johnny Martin; Assaut grave; Arrêt de mise en accusation.

La Reine vs. Joseph Lefebvre; Larcin; Arrêt de non-lieu.

La Reine vs. Joseph Lefebvre; Larcin; Arrêt de mise en accusation.

La Reine vs. Louis Beaupré; Vol de cadavres; Arrêt de mise en accusation.

Beaupré a plaidé coupable, et a été condamné à \$20 d'amende.

Hier ont eu lieu les procès de Johnny Martin et de Joseph Lefebvre.

M. Gauthier défendait les accusés.

Martin était chargé de l'accusation d'avoir violemment assailli et battu l'autonne dernier un ancien résident de cette ville, M. François Gervais. Nous avons dans le temps donné tous les détails de cette déplorable affaire, et nous nous croyons en conséquence dispensés d'y revenir.

La preuve de la Couronne a été complète et des plus accablantes contre l'accusé, qui a été faible dans sa défense. En dépit de cette preuve, dont l'allocation du juge a fait ressortir davantage la force et la clarté, les jurés ont rendu leur verdict en faveur de Martin, qui fut déchargé.

L'autre accusé, Joseph Lefebvre, a été également acquitté par le jury.

Un procès contre la Corporation de Sorel, qui avait été remis depuis quelques termes, s'est terminé par un verdict du jury favorable à celle-ci.

Puis a eu lieu l'ajournement de la Cour.

Echappe belle.

Nous croyons bon de reproduire ces renseignements précis, donnés par un témoin oculaire, de l'arrestation des généraux Chanzy et Langourian qui ont été depuis remis en liberté :

"Le général Langourian arrêté en chemin de fer fut conduit à la prison de la garde nationale, avenue d'Italie, où il trouva Chanzy, arrêté vingt quatre heures auparavant avec M. Tarquet, député. Avant de faire entrer le général de Langourian dans cette salle commune, un officier lui donna l'ordre de rendre son épée, en ajoutant : "Citoyen, vous êtes maintenant prisonnier."

"Non, monsieur, lui répondit le général, il n'y a pas eu lutte entre nous; je ne suis pas votre vaincu, et je ne comprends pas comment nous nous trouvons adversaires."

"Rendez-moi votre épée, vous dis-je, reprit l'officier; il le faut, ou me poussez pas aux extrémités."

"Oh! je ne crains pas votre extrémité. Puisse-je vous être officier, vous devez savoir ce que veut dire rendre son épée. Je ne la rendrai jamais! Vous êtes la force; vous ne l'aurez que par la force; mais je ne vous la remettrai pas."

Assistât l'officier lui fait déboucler, par un gardien, le ceinturon et décrocher son épée, qui lui est enlevée avec son revolver.

Enfin, il est remis avec le général Chanzy et ils apprennent à l'heure même l'excution sommaire des généraux Lecomte et Thomas.

Bientôt arrive l'ordre de les remettre aux mains d'un piquet de la garde nationale. Pour échapper aux insultes du mitin, les prisonniers demandèrent à être conduits en voiture fermée; mais on ne leur donna qu'un cabriolet découvert, qu'il fallut bien accepter et où ils se placèrent à cinq, les uns sur les autres.

C'est en cet équipage, flanqué de deux haies de gardes nationaux, sous le commandement d'un capitaine, qu'on les mit en route vers le comité central.

A peine avaient-ils fait quelques pas qu'une foule débarrassée accourut, vociférant des outrages innombrables, des cris : "A mort les traîtres!... pendez-les les traîtres!" et le flot grossissait comme un torrent furieux. Des femmes glapissaient plus violemment encore sur la chaussée. Aux fenêtres, des bourgeois regardaient indifférents, comme dans une loge de théâtre. Mais l'assaut était donné. Un soldat veut assommer le cheval; on détèle la pauvre bête, et la voiture est envahie.

Dire tout ce qui a été fait et hurlé alors est impossible... "Traître!... vous nous avez vendus, après nous avoir fait manger de la paille!... A vous, à cette heure, de mordre la poussière!... Nous avons été bien doux à supporter la famine, mais aujourd'hui à ton tour : A mort!... A mort!"

Puis, comme des loupes enragées que leur nombre excite contre une proie, ils veulent les enlever. C'est à qui surpassera son voisin. On saisit les prisonniers par les bras, les jambes, les oreilles. A nos deux capitaines de la garde nationale les saisissement vigoureusement pour les retenir. A coups de poing ils les dégagent par derrière. L'un d'eux leur cria : "Parlez au peuple!..."

Le général de Langourian essaya de se lever, mais il est bousculé et renversé.

Le général Chanzy s'était levé aussi et avait essayé quelques mots, mais il était retombé aussitôt entre les jambes de son collègue.

Un nouvel agresseur se jette par derrière sur le général Langourian et lui arrache sa croix d'officier en lui criant : "C'est celle de Badinguet!"

D'autres leur ôlèrent leurs képis, leur jetèrent de l'eau et de la boue à la figure, au cri de : "Vive la République!"

Le général Chanzy répète : "Oui, vive la République! Mais..." On n'a pas entendu le reste.

"Moi, je refuse, s'écrie le général de Langourian. Oh! cette République là, non! jamais!..." Aussitôt un chasseur à pied le saisit par le bras, le bras blessé, et lui criant : "Tu vas me rendre compte de mes deux frères tués!..." A lui et aux plus voisins le général répète : "Moi aussi j'ai connu la famine à Metz. Si je n'ai pas été tué, ce n'est pas de ma faute. Voyez mon bras droit... il a été cassé d'un éclat d'obus..." Mais rien n'y fait.

Des coups de pied l'assaillent derrière et de tous côtés, des mains se pendent à sa barbe et lui arrachent les cheveux et les moustaches. Sa figure est toute ensanglantée. Les courroies de sa sacoche et de sa large ceinture résistent et il en était littéralement étranglé. "Fusillez-moi, leur criait-il, fusillez-moi de suite. Ne m'instantez plus ainsi. Ne me dégrader plus! — Oui! oui! à mort! à mort! à mort! — Eh! bien, en seriez-vous plus avancés? Ce sera un meurtre de plus et un Français de moins... Vous voyez bien que je n'ai pas peur!... Comment vous appelez-vous? — Langourian. — A mort! à mort!... ici contre le premier mur!... — Mais vous voyez bien qu'il y a méprise, crieait un garde national; ce n'est pas le général d'Autelles de Paludine! — A la Santé alors!... Oui, il sera jugé; s'il est coupable, il ne nous échappera pas!..."

A force de patience, le large se fit enfin sur cette voie. On lui fit hâter le pas et les grilles se fermèrent sur lui et sur son escorte. Il était sauvé.

Variétés.

Un correspondant de Berthier écrit ce qui suit au *Journal de Québec*:

"Le Dr. Piquet est répudié et ce n'est que justice : cet homme a fait son temps et je crois qu'il en convient lui-même. Il s'est fait connaître et sa conduite a donné raison à ceux qui lui faisaient opposition."

CANAL CHAMBLÉ.—Une dépêche télégraphique nous apprend que le Canal Chamblé sera ouvert aujourd'hui même. Il y a à St. Jean près de 50 bâtiments qui attendent cela pour partir.

Nous apprenons avec regret que le Capt. J. B. Labelle, le commandant du *Québec*, est gravement malade depuis quelques jours. Il souffre d'un rhumatisme inflammatoire.

LE "CHAMBLÉ".—Ainsi que nous l'annoncions samedi, le *Chamblé* a laissé notre port pour Montréal lundi matin.

Les derniers travaux de peinture qu'on lui a fait subir, l'ont véritablement transformé depuis notre imparfaite description de l'autre jour.

BRUTALITÉ.—Un journal anglais, le *Reynolds Miscellany*, qui a une grande circulation parmi la classe ouvrière, publie la brutalité ci-dessous :

"Nous annonçons avec beaucoup de satisfaction que le dernier enfant du Prince et de la Princesse de Galles est mort peu après sa naissance, et que les classes ouvrières de l'Angleterre se trouvent par là déchargées de la nécessité de supporter plus tard cette nouvelle addition à la longue liste des mendiants de sang royal, qu'elles soutiennent à présent."

AUX VOLONTAIRES.—Il y aura vendredi soir, à 7½ h., réunion des Volontaires de Sorel, pour affaires importantes, au lieu ordinaire des exercices.

Deux membres du clergé algérien, MM. les abbés Millot et Santenac, sont arrivés en ce pays. Leur mission est de recueillir des souscriptions pour aller à l'établissement en Algérie, des familles alsaciennes et lorraines qui ne veulent pas rester sous la domination prussienne.

Nous espérons qu'ils recevront l'accueil que notre population sait toujours faire à ceux qui réclament son assistance pour les malheureux.

MM. Millot et Santenac logent à l'évêché de Montréal.

Mariage.

A St. Cuthbert, le 2 Mai courant, par le Rév. M. Brien, Capt. Léon Lavallée, de Sorel, à Dame Veuve Xavier Brulé, de St. Cuthbert.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'Affaire de

Pierre Alexis Courchène, commerçant, de la paroisse de St. François du Lac,

FAILLI.

Un bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions, jusqu'au quinzième jour de Mai prochain, inclusivement, après lequel les dividendes seront payés.

Les créanciers sont requis de s'assembler à la résidence et siège des affaires du failli, à St. François du Lac, le Dix-Septième jour de Mai prochain, à Neuf heures A. M., pour fixer la rémunération du Syndic.

V. GLADU,

SYNDIC.

St. Frs. du Lac, 30 Avril 1871.—4ins

VENTE PAR ENCHERE PUBLIC

DU VAPEUR

"FASHION"

ACTE DES FAILLITES 1869.

En l'affaire de FREDERIC ST. LOUIS, FAILLI.

AVIS est par le présent donné que le sousigné vendra par enchère, MERCREDI, le DIX de MAI courant, au Palais de Justice, dans la ville de Sorel, le vapeur "Fashion", avec ses engins, bouilloires, etc., etc., tel qu'il est maintenant dans le port de Sorel. Vente à DIX heures A. M.

Le sousigné est autorisé à vendre le dit vapeur par vente privée d'ici au jour de l'enchère.

P. BELLEFEUILLE, Syndic.
Sorel, 1er mai 1871.—1f.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de FREDERIC ST. LOUIS, FAILLI.

JE, soussigné, PIERRE BELLEFEUILLE, marchand de la ville de Sorel, dans le District de Richelieu, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'UN mois, et sont de plus notifiés de se réunir à mon bureau, situé rue de la Reine dans la ville de Sorel, MERCREDI, le SEPT de JUIN prochain, à DIX heures du matin, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.—Le failli est requis d'assister à la dite assemblée.

PIERRE BELLEFEUILLE, Syndic.
Sorel, 29 avril 1871.—fin.

AVIS

Est par les présentes donné que MERCREDI, le 3 MAI prochain, à 11 heures a. m., il y aura à Québec, dans une des salles de l'Université-Laval, une assemblée des membres de la Chambre Provinciale des notaires, et qu'au lieu :

Cyprien Labrecque, Narcisse Dodier, John Fraser et Antoine Blouin de Québec, et Arthur Beaudry de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, district de Québec :

Mons D. Brunet, de la paroisse de St. Genevieve, Laurence Bélanger, de la paroisse de St. François de Sales, district de Montréal ;

J. Israël Tarte, de la paroisse de l'Assomption, district de Joliette ;

J. R. Tarte, de Watford, district de Bedford ;

N. P. Massicotte, de St. Genevieve de Botetown, Louis Narcisse Gélins, de Yamachiche, district des Trois-Rivières ; Louis Bégin, de Kamouraska, Auguste Honoré Jetté et Louis Réal Gauvreau, de l'Île Verte, Paul Desautels dit St. Pierre, de St. Alexandre, district de Kamouraska ; François Lessard, de St. Liboire, Samuel Adam, de St. Hyacinthe, district de St. Hyacinthe ;

François-Xavier Desrosiers, de Berthier, district de Richelieu ;

Et Choiseuil Elzair Fleury de Lagor-gendière, de Kate Vale, Hatley, district de St. François, clercs Notaires, se présenteront devant la dite Chambre pour être admis à la pratique du Notariat.

J. B. DELAGE, J. S. C. P. N. Q.
Québec, 17 avril 1871.—31-1 f. s.

ON A BESOIN

D'environ 50 cordes de bois franc vert à prendre sur les lieux.

S'adresser à ce bureau.

Sorel, le 17 avril 1871.

WILLIAM GRARY

MARCHAND DE

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, etc.,

EN GROS ET EN DETAIL

100, RUE SAINT PAUL,

Vis-à-vis le Marché Bonsecours,

MONTREAL,

Informa le public de Sorel que son assortiment est très-complet et de la meilleure qualité.

Il espère, par la libéralité de ses prix et la qualité de ses effets, mériter une part du patronage du public de Sorel et des paroisses environnantes, qui visitent Montréal pour y faire des achats dans ce genre de commerce.

Wm. GRARY.

Montréal, 20 Avril 1871.—3m.

Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine

et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada payables d'avance \$2 seulement

sinon \$2.50.

Rendons

A Ed. O'HEIR

Ce qui lui appartient.

Le soussigné ne demande que justice à qui de droit ; pour la lui accorder rendez-vous à son établissement, et si vous n'êtes pas satisfaits des affaires que vous ferez chez lui, il abandonnera toute la prétention qu'il a de tenir le plus bel assortiment de

Marchandises Seches

qui ait jamais été offert en vente à Sorel.

OH DONC ?

ALLONS CHEZ ED. O'HEIR,

À L'ENSEIGNE TRICOLEURE,

pour lui faire vérifier ses avances.

Si vous l'honorez d'une visite, vous verrez là sans contredit ce qu'il y a de plus nouveau pour la saison, tant pour dames que pour messieurs. Pour vous guider parcourrez la liste suivante : Patrons de robe en soie japonaise bleue, brune et grise, Patrons de robe en popeline de diverses couleurs, soie noire gros grain et glacée, soie cordée pour robes coneurs assorties, robes de napes bleu, gris, brun et autres couleurs, grenadine, mousseline de laine française, mérinos français blanc, noir et de couleur, coubourg noir et de couleur, Dalmatians, barège, alpaca uni et figuré, reps de diverses couleurs, drap impératrice, châli, et une grande variété d'autres étoffes à robes, alpaca blanc, 1/2 verge de large drap blanc corde, gants en kid de toutes couleurs, Alexandre, Jovian, Josephine et Duchesse pour dames et messieurs,

Parasols noirs et de couleurs

Gants en soie, en fil et en coton,

Corsets, Crinolines, Gracian bands,

Waterfalls, Chemisettes en dentelle,

Collets et poignets en dentelle et en broderies, mouchoirs de poche en dentelle, en toile et en soie, broderie à la verge, frillings et garnitures de toutes sortes, dentelle en soie, en fil et en coton, Chapeaux du dernier goût en feutre, en paille et d'autres

sortes pour dames, messieurs et enfants, fleurs françaises et anglaises, plumes de toutes sortes, grande variété de rubans, épingles et de couleur, tulle frimassée de diverses couleurs, un lot considérable de garnitures pour robes de toutes couleurs, un assortiment complet de tweeds du dernier goût, drap et casimir noir et de couleur, tweed du

MARQUIS DE LORNE

(dernière nouveauté.)

RUSSELL CORD ET DRILLS,

collets en toile et en papier, cols de toutes sortes du dernier goût, copes en drap et en soie, chemises, caleçons et corps de toutes sortes, grand assortiment de cotons, indiennes, guillemes, shirtings, coutils, cotons à draps, essuie-mains, couvre pieds, tapis de table, etc., etc., etc.

EDWARD O'HEIR.

RUE DU ROI—SOREL.

Sorel, 12 avril 1871.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

CANADA.

PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Richelieu. }

Dans la Cour Supérieure

Pour le District de Richelieu.

Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE LABELLE,

FAILLI.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi le dix-septième jour de MAI prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par lui effectuée.

J. B. LABELLE,

PAR MOUSSEAU ET DEMERS, Procureurs ad litem.

Sorel, 12 avril 1871.—1m.

ON AURA BESOIN.

Au premier de septembre prochain au Village de la paroisse de St. David, dans le comté d'Yamaska, d'un instituteur marié muni d'un diplôme pour école modèle, et de bons certificats.

S'adresser immédiatement

à S. M. BRUNAUT,

Président,

ou à J. D. PEPIN,

S. Trésorier.

St. David, 19 Avril 1871.—5ms.

75,000

SAIES DE PAPIER

De toutes grs leurs et de toutes qualités

à vendre à la LIBRAIRIE DE

LA GAZETTE DE SOREL,

Au MEILLEUR PRIX qu'à Montréal

Les marchands doivent remarquer que, vu la grande quantité de ces saies que nous avons en mains, nous sommes en état de les leur vendre à meilleur marché qu'ils ne leur coûteraient en achetant le papier et en les faisant eux-mêmes.

Sorel, 25 mai 1870.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de HERCULE BEAU-PARLANT,

FAILLI.

MARDI, le 16 MAI prochain, le failli demandera à la Cour Supérieure, siégeant dans le district de Richelieu, sa décharge en vertu du dit acte de faillite.

A. GERMAIN, Avocat du Failli.

Sorel, 5 avril 1871.—1m.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de JOSEPH CARTIER,

FAILLI,

ET CHARLES GILL,

Syndic.

MARDI, le 16 MAI prochain, le Failli et le Syndic demanderont à la Cour Supérieure, siégeant dans le District de Richelieu, le premier, la confirmation de sa décharge, et le second, sa décharge comme Syndic en cette affaire.

A. GERMAIN, Avocat du Failli et du Syndic.

Sorel, 5 avril 1871.—1m.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de GEDEON LACHAPPELLE,

FAILLI.

Je soussigné, Adolphe Germain, Requier, Avocat, de la ville de Sorel, dans le District de Richelieu, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de se réunir à mon bureau, situé Rue Georges, en la ville de Sorel, SAMEDI le TROIS JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement général des affaires de la faillite.

A. GERMAIN, Syndic.

Ville de Sorel, 24 Avril 1871.—fin.

\$20,000

A prêter sur HYPOTHEQUES à des conditions libérales.

S'adresser à

BARTHE & BRASSARD,

AVOCATS.

Sorel, 22 avril 1871.

ATTENTION!

ATTENTION!!

PRINTEMPS DE 1871.

—OO—

En conséquence de l'encouragement libéral qui lui a été accordé depuis qu'il est entré en affaires, le soussigné a pu augmenter son commerce et agrandir son magasin.

Le Stock De Printemps

qu'il met aujourd'hui à la disposition du public, est des mieux fournis et des plus variés. On en jugera par la rapide énumération que voici des articles dont il se compose :

2,000 pièces d'indiennes de toutes couleurs et de toutes qualités, depuis 6 cts. jusqu'à 15 cts.

3,000 Verges de Coton jaune de 7 cts à 15 cts.

2,000 Do. Shirting "Horrocks" à 10, 11 et 12 cts.

Le plus bel assortiment de Tweeds Canadiens, Français et Ecossais, depuis 60 cts. jusqu'à \$3 la verge, et une grande quantité de Draps (Cotting) aux couleurs assorties, de \$1 à \$5 la verge.

50 Pièces Alpaca de diverses couleurs de 12 1/2 à 80 cts., ainsi que toutes les variétés de Coubourg, Mérinos Français, Mousseline de Laine Française, Patron de Robe de 10 à 50 cts., Flanelle, Laine et Soie de toutes sortes, Tapis (Bruxelles et Turquois) en laine, etc., etc., etc.

—AUSSE—

100 Doz. Chapeaux pour hommes et enfants ;

1,500 Habillements pour Hommes, depuis \$6 jusqu'à \$25 ;

Casimir à Chemise pure laine de 20 à 25 cts ;

2,500 lbs. Jackanets et Coupons d'indienne ;

DRAP A SOUTANES ;

1,500 lbs. Coton à Châfne ;

Et un nombre considérable d'autres effets qu'il serait trop long d'énumérer.

Les pratiques pourront acheter à 25 par cent meilleur marché qu'ailleurs.

Chez

C. MONGEON,

Vis-à-vis la porte centrale du Marché.

Sorel, 29 Mars 1871.

N. ARSENEAULT,

MARCHANDISES SECHES,

BLOCK BUTTERY,

VOISIN DE SENEGAL & FRERE,

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un bel assortiment de

Marchandises du Printemps,

qu'il vendra toujours à meilleur marché qu'ailleurs.

Cet assortiment consiste principalement en

Coton jaune,

Indienne brune et à fond blanc,

Shirting,

Etoffes à robe,

Tweeds assortis,

Alpaca noir et de couleur,

Mousseline à rideaux,

Frappé Liane,

Parasols,

Gants,

Chapeaux,

Fleurs

Et un grand nombre d'articles dont l'énumération serait trop longue.

Venez voir et vous serez bien servis.

N. ARSENEAULT.

Sorel, 29 mars 1871.

ST. LAWRENCE HOUSE,

SOREL.

MM. G. PELTIER et O. BEAULNES,

ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ouvriront

Le 1er MAI PROCHAIN,

Au ci-devant Victoria Hotel (par M. Fish)

Un Hotel de Première Classe

qui devra rencontrer tous les besoins des voyageurs qui passent ou viennent résider à Sorel.

Les pensionnaires trouveront des chambres spacieuses, propres et commodées, la table des mieux fournie et service des liqueurs de premier choix, enfin une barre comprenant tout ce que l'on peut désirer.

Tout l'intérieur de la maison va être remis complètement à neuf et des améliorations importantes seront faites à l'ancienne maison.

L'HOTEL est situé dans une des plus belles positions de la ville, en face du Carré Royal et du Palais de Justice, à proximité du marché et des quais des vapeurs. Une jolie galerie placée sur le toit de la maison domine toute la vue de la ville, du fleuve, du Richelieu et de la campagne, et procurera aux pensionnaires un joli lieu de récréation durant l'été.

M. PELTIER, avantageusement connu du public, se flatte que, par son expérience passée, l'encouragement qu'il a déjà reçu ne lui fera pas plus défaut pour le présent que pour le passé.

M. O. BEAULNES, ci-devant employé de la maison Royal Victoria, tiendra le nouvel hôtel et ne négligera rien pour se rendre digne de la confiance que le public lui a témoignée par le passé dans ce même emploi.

Sorel, 29 Mars 1871.—jao.

MONTREAL,

Vient de fixer sa résidence à Berthier

(en haut), et ses services seront à la disposition du public pour toutes sortes de maladies affectant les animaux.

On pourra le consulter à n'importe quelle heure de la journée.

Bureau vis-à-vis chez Mme. Derouin.

Berthier, 22 avril 1871.—6m.

CHARLES L'ESQUE,

MEDecin VETERINAIRE

Diplômé du Collège Vétérinaire

DE

MONTREAL,

Vient de fixer sa résidence à Berthier

(en haut), et ses services seront à la disposition du public pour toutes sortes de maladies affectant les animaux.

On pourra le consulter à n'importe quelle heure de la journée.

Bureau vis-à-vis chez Mme. Derouin.

Berthier, 22 avril 1871.—6m.

CHARRUES DUCHOIX.

On trouvera à l'établissement de

ROCH LAMOUREUX,

les charries les plus avantageuses qui aient encore paru dans le Canada. Il y a des charries à patates qui font les rigoles et les sillons, recouvrent, rattachent et arrachent les patates à merveille, et des sarclouses pour remuer la terre et sarcler les patates.

M. Lamoureux étant le premier qui en ait manufacturé dans la Province du Canada, éprouve beaucoup de satisfaction en voyant que tous ceux qui en ont acheté de lui, lui disent que leurs charries se payent dans la même année par l'augmentation des patates ; et il en est de même pour le blé d'inde. Si les gens doutent de ce qu'il avance ici, il les invite à se rendre à son établissement, Rue Augusta, à cinq arpents du Marché, où il est prêt à les satisfaire et à justifier ses assertions.

ROCH LAMOUREUX,

Sorel, 22 Avril 1871.—1m.

PHARMACIE DE SOREL.

ETABLIE EN 1865 PAR

AD. BRUNEAU, M.D.C.M.

RUE DU ROI, SOREL.

M. BRUNEAU, reconnaissant de l'encouragement passé, annonce au public du District de Richelieu, que l'expérience acquise depuis 6 ans et les succès obtenus sous le rapport matériel, lui permettent aujourd'hui d'améliorer son établissement et de le rendre digne de mériter le patronage de cet important District.

On y tient toujours un assortiment complet de DROGUES de première qualité, PARFUMERIES ET ARTICLES DE TOILETTE.

BOIS, POUDRES, Etc., POUR TEINTURES,

PRODUITS CHIMIQUES

REMEDES POUR CHEVAUX, Etc.,

Eaux MINERALES, PLANTAGENET, Etc.,

Remèdes brevetés Anglais, Français et Américains,

EN GROS ET EN DETAIL,

CHATELAINES FRANÇAISES DE JARDIN ET DES CHAMPS,

Oignons, Trefle, Navets, Etc.,

On manufacture aussi à cette Pharmacie du Soda-Water et de la Bière de Gingembre, etc., Divers Sirops de Table garantis purs et de qualité supérieure.

On invite l'attention du commerce, en faveur de qui on fera une réduction considérable.

PRIX REDUITS. UN SEUL PRIX ET ARGENT COMPTANT.

N. B.—On prépare soigneusement et à toute heure, les Prescriptions des Médecins.

SOREL, 12 AVRIL 1871.

TAPISSERIE

DE

TOUTES QUALITES,

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE

Adresses d'Affaires.

S. LAPALME,
NOTAIRE.
RUE AUGUSTA.—SOREL.
Sorel, 10 Mars 1869.—un

L. N. D. DARCY,
NOTAIRE.
Et Agents d'affaires,
ST. ZEPHIRIN DE COURVAL

J. B. L. PRECOURT
ET
L. P. P. CARDIN,
NOTAIRES.
RUE PHIPPS—SOREL.

On trouvera constamment à leur bureau
ARGENT A PRETER,
SUR BILLETS PROMISSOIRES,
OBLIGATIONS, TRANSPORTS DE CREAN
CE, ETC., ETC

A vendre ou à acheter
Aux meilleures conditions possibles

Or, Argent monnayé, Billeets de
Banque, Chèques, Greenbacks, Let-
tres de change sur New-York ou
ailleurs.

Ces MM., comme par le passé
prendront tous ordres pour vente
d'immeubles, collection de comptes,
ventes, loyers, etc., etc.
L. P. P. CARDIN est agent pour
Sorel, et les environs, de l'Assurance
Anglaise ayant nom *Queen Fire and*
Life Assurance Company, dont le ca-
pital est de deux millions sterling.
Sorel, 9 Janvier 1869 — 1an

J. E. GEMEREUX,
HUISSIER
ET
AGENT COLLECTEUR
Bureau à Berthier (Ville).
J. A. E. GEMEREUX.
22 Fv. 1868.—1an.

BARTHE & BRASSARD
AVOCATS
Bureau, Rue du Roi
SOREL.
BUREAU DE LA "GAZETTE DE
SOREL."
M. Brassard suivra régulière-
ment les Circuits de St François
du Lac et de Drummondville.
Sorel, 21 Octobre 1868

L. A. DFBLOIS,
VOCAT,
ST. FRANÇOIS DU LAC,
Suivra es Circuits de Drummondville, St
François et Richelieu.
St. Frs. du Lac, 27 juillet 1870.—1an

L. O. DESROSIERS,
AVOCAT,
BERTHIER (en haut).
Sorel, 12 Octobre 1870.

G. I. BARTHE,
SYNDIC OFFICIEL
SOREL P. Q.

SENECAL & FRERE.
Magasin de Provisions, Liqueurs, &c.
Rue Augusta, Près du Marché.—Sorel

EDWARD O'HEIR,
Marchandises sèches et grand as-
ortiment de Hardes faites.
au Roi en ace du magasin de
M. François Labelle.

GERMAIN PELLETIER,
Marchand de bois et de charbon.
Rue de la Reine.

A VENDRE.
Un magnifique POELE A CHARBON (four-
naise) à très bon marché.
S'adresser au magasin de
ERNEST TURCOTTE.
Sorel, 19 Oct. 1870.

A VENDRE.

Un grand poele a charbon,
en bon ordre. S'adresser au Bureau de
La Gazette.—jno

Argent a preter.

Argent à prêter au Bureau de la
Société Permanente de Construction
de St. François du Lac, à des condi-
tions très-faciles, en fournissant de
bonnes garanties hypothécaires.
S'adresser à

V. GLADU, Notaire
Secr. Rés. de la Société.
St. François du Lac, 18 Août 1868.—jno

A VENDRE.

Les soussignés ont constamment en main,
les articles suivants :
ETOUE, POLX,
CABLE GOUDRONNÉ,
CABLE DE MANILLE,
CANEVAS, FIL RETORS,
TOILE D'EMBALLAGE,
CAOUTCHOUC, PEINTURES,
HUILES, GOUDRON,
RESINE, VERNIS,
BLOCS, BROSSES, POINTES,
LANTERNES, ETC., ETC.

P. S. ROSS & Bro.,
MONTREAL,
10, Rue des Sœurs Grises,
Sorel, 14 janvier 1871.—1an.

P. Bellefeuille.

Vient de recevoir un assortiment consi-
dérable de

PROVISIONS
et de
Groceries de famille,
aussi qu'un bon choix de

Brandy, Whiskey, Gin, Vin, Rum, Bière

Et toutes espèces de liqueurs, qu'il vendra
à des prix extrêmement réduits.

—AUSSI :—
50 ½ quarts Hareng Labrador.
100 " " " "
50 " Morue 1ere qualité.
500 Sacs de Sel,
Etc., Etc., Etc.

Une visite est respectueusement sollici-
tée.

Les effets sont portés dans toutes les
parties de la ville sans charge extra.

P. BELLEFEUILLE,
Rue de la Reine.
Sorel, 23 Déc. 1870.—ua.

BRASSERIE
DE SOREL.

Les propriétaires de cet établisse-
ment s'étant à grands frais procuré les
services de M. DAWSON, Brasseur et
Malteur de plus de 30 années d'expé-
rience, et ayant fait faire de grandes
réparations et comptant sur l'encoura-
gement public, ont le plaisir d'annon-
cer qu'ils auront toujours à la dispo-
sition de leurs pratiques une grande
quantité de

BIERE ET DE PORTER

de première qualité, en tonnes, ou en
barils de 60-30-20-15-5 gallons, et
en bouteilles, ainsi que toutes espèces
de sirops tels que :

Sirop de Citron,
Gingembre, Etc., etc.,
Bière de Gingembre,
Cidre, etc., etc.

Tous ordres de la campagne ou d'ail-
leurs adressés à nos agents ci-après
nommés, seront promptement servis.
Les familles de la Ville de Sorel, ma-
gasins Bateaux à vapeur, Hôtels, etc.,
etc., seront servis à domicile suivant
leurs désirs.

La vente de la bière et autres effets
de l'établissement sera faite pour ar-
gent comptant, excepté que d'autres
arrangements soient pris avec les pro-
priétaires.

MM. L. G. Anthier et L. Chénervet
agissent comme nos agents pour la
vente de la bière ou achats de grains,
réception d'ordres pour envois, col-
lection de comptes et autres affaires
concernant l'établissement.

J. B. L. PRECOURT,
C. LABELLE.
Sorel, 2 Septembre 1868.—1an.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ROYALE."

CAPITAL.....£2,000,000 Strg.
Cette assurance est une des plus grande,
et elle s'est toujours distinguée par la manière
prompte et libérale avec laquelle elle s'est ac-
quittée de ses obligations.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE
FIRE AND LIFE INSURANCE COMPANY

Capital.....£2,000,000 Strg.
Ceux qui désirent s'assurer à l'une ou l'autre
de ces assurances, pourront le faire en s'ad-
ressant au soussigné, et ce à un taux aussi
bas qu'il est possible à toute autre compagnie
de le faire.

JANES MORGAN
Sorel 17 Mai 1865

Vérités Importantes !

Etablie en 1832.
LA
Salsepareille
DE
BRISTOL



Le Grand Purificateur du Sang
L'usage en est surtout recommandé
pendant le printemps et l'été.

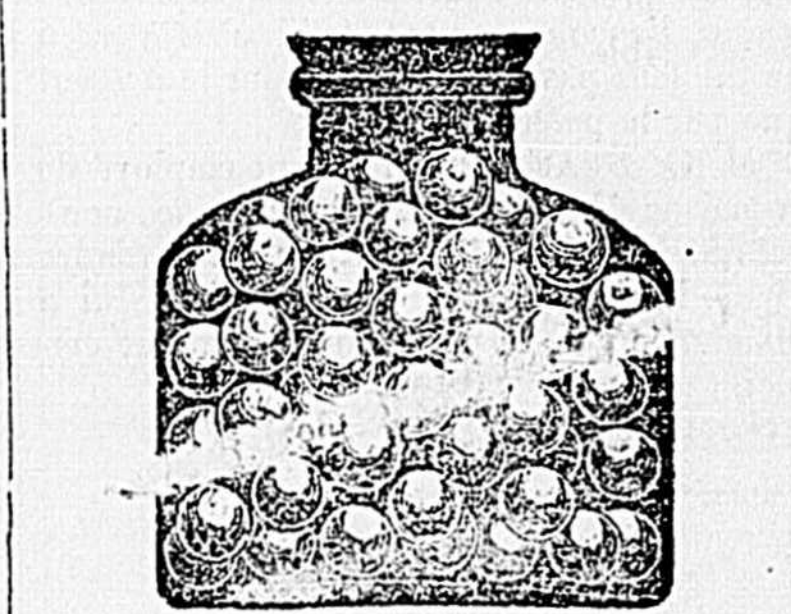
Quand le sang est opas la circulation gênée, et
les humeurs du cors rendues malsaines par les
lourdes et grasses secrétions des mois d'hiver.
Ce débris, inoffensif quoique puissant nettoie
toutes les parties du système, et doit être em-
ployé tous les jours comme

Boisson de Régime.
par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent
prévenir la maladie. C'est la seule prépara-
tion naturelle et simple pour la guérison durable
des cas les plus dangereux et les plus enra-
cés de Scrofules ou Mal du Foie, de plaques en-
cienées, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscess,
d'Ulécres, et de toutes sortes d'Eruptions Scro-
bieuses. C'est aussi un remède sûr et infail-
lible pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres,
la Teigne, le Scorbute, la Syphilis ou Mal
Vénérien, les Tumeurs et les Affections Né-
vralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale
du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur
et l'Étourdissement, et toutes les Affections du
Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bi-
lieuses, les Frissons la Fièvre lente et la Jau-
risse

Garantie la plus puissante et la plus pur-
Préparation de
VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE
HONDURAS
qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et en réalité, le seul remède
sûr et infailible pour la guérison de toutes
les maladies résultant d'un état vicié ou im-
pur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure.
Les malades peuvent demeurer assurés qu'il
n'y a pas la moindre parcelle de substance MI-
NÉRALE MERCURIELLE, ou autre substan-
ce vénéneuse dans ce remède. Il est parfaite-
ment inoffensif, et peut être administré aux
personnes qui sont arrivées au dernier degré
d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants
les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.
On trouve des indications détaillées sur la
manière de prendre ce précieux remède au-
tour de chaque bouteille.
DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON &
Co., Montréal, agents pour le Canada et en
vente chez tous les pharmaciens accrédités.
Sorel 1 Mai 1867.

PILULES
VEGETALES



DE
BRISTOL

ELLES NE CONTIENNENT NI CALOMEL,
NI AUCUNE AUTRE SUBSTANCE
MINÉRALE.

Un foie sain,
Une digestion vigoureuse,
Un bon appétit, sont
Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime
DE PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une cure certaine pour les maux d'entrailles,
Un grand remède pour les voies urinaires
Un puissant tonique pour l'estomac,
Sont des propriétés qui se trouvent dans

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.
Une médecine qui ne dégoûte pas,
Une purgation qui n'affaiblit pas,
Un agent qui rend plus sain,
Sont quelques-unes des vertus possédées par
LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.
Une médecine sûre pour les femmes,
Un correctif certain de leurs dérèglements,
Un remède complet de leurs irrégularités,
Sont des effets infaillibles d'un régime,
DES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Un teint clair,
Une peau unie et
Une haleine fraîche sont
Les résultats certains de ce meilleur des agents

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.
Dans toutes les maladies de nature scrofu-
leuse, ulcéreuses ou syphilitiques, dans toutes
celles provenant d'un sang dénature et vicié
par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre
minéral,

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL
doit être employée de concert avec les PILU-
LES. Les malades peuvent compter que, s'ils
l'emploient ensemble, comme il est indiqué
sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résis-
ter longtemps aux pouvoirs combinés de ce
cherché et de nettoyage de ces deux
GRANDS REMÈDES.

FONDERIE DU RICHELIEU,

N. F. & A. PATENAUDE.
Les propriétaires de la
FONDERIE DU RICHELIEU
viennent de manufacturer des charrues en
acier sur un nouveau modèle, et ils infor-
ment le public qu'ils les vendront à des prix
réduits.
On trouvera en outre à leur établisse-
ment une nouvelle charrue à **renchaus-
ser** les patates qui pourra en même temps
servir à les sarcler.
N. F. & A. PATENAUDE.
Sorel, 14 Janvier 1871.—Gm.



Arrêtez et Voyez.

On trouvera ci-dessous un témoignage
constatant une des guérisons étonnantes
que le **Grand Remède Indien** opérées en
Canada. Ces faits rigoureux, indéniables
et incontestables suffisent pour convaincre
le plus incrédule que le Grand Composé
Médical depuis si longtemps désiré est
maintenant le Grand

Remède Shoshonees !
pour les maux de Gorge, Pouxons, Foies,
Organes digestifs, Vessie, &c., aussi bien
que pour la Scrofule, les maladies de la
peau, les Humeurs, et tous les maux pro-
venant de l'impureté du sang. Nous dis-
sons hardiment que ce Grand Remède n'a
JAMAIS ÉTÉ ÉGALÉ. Y eut-il ja-
mais une guérison comparable à celle de
Wilson Storms, de Brighton, C. O., de la
consomption ; ou à celle de Ambrose
Wood, de Copecon, C. O., de la dyspepsie
et d'une maladie des foies ; ou à celle de
John Hoxey, de Napanee, C. O., de rhu-
matismes qui l'avaient réduit à ne marcher
pendant des années qu'à l'aide de béquilles,
en dépit des soins des meilleurs médecins ?
Et nous pourrions mentionner une foule de
cas semblables si nous avions de l'espace.
Allez à la Pharmacie et demandez
une circulaire des certificats incontestables
accordés au Remède et aux **Pilules Sho-
shonees**, et l'on vous satisfait.
Prix du Rem. en grande bouteille...\$1.00
A vendre par tous les Droguistes et Phar-
maciens,

DR. BRUNEAU,
Agent pour Sorel.

{Madoc" comté de Hastings, P. O.,
le 9 Février 1869.
Je certifie que, pendant l'hiver de 1866,
j'ai été saisi d'une faiblesse dans la che-
ville du pied, laquelle s'étendit graduelle-
ment aux genoux et aux hanches, de telle
sorte que je devins faible au point de ne
pouvoir plus marcher, et que je fus obligé
de demeurer assise sur une chaise.

Durant deux années environ, alors que
cette faiblesse se faisait sentir, et plus
tard, je demandai l'avis de médecins, que
j'employai en différents temps au nombre
de trois, et je me servis de médecines de
différentes sortes prescrites par des amis,
mais sans résultat aucun. J'allai de pis
en pis jusqu'à l'été de 1868 ; à cette épo-
que je fus portée à faire usage du grand
Remède Shoshonees par la lecture des gué-
risons que ce composé médical produisait.
J'avais déjà commencé à m'apercevoir
que mes mains perdaient de leur force ; et
de fait je devenais de jour en jour d'une
faiblesse alarmante. J'ai pris deux bou-
teilles du Remède Shoshonees et deux
boîtes des pilules du même nom, et la
santé m'est entièrement revenue. Je ne
m'attendais pas à devenir jamais mieux,
et je n'avais employé cette médecine que pour
en faire l'essai. Le fait de ma guérison
est connu de toutes mes voisines et amies
et à tous ceux qui souffrent comme je souf-
frais moi-même, je n'ai qu'à dire : Essayez
le remède Shoshonees ; je crois qu'il vous
guérira.

MARY ANN DOUGHTY.
Assermentée devant moi à Madoc, comté
de Hastings, le neuf février 1869.
A. F. WOOD, J. P., ETC.

Je certifie par les présentes que j'ai con-
nu Mme Mary Ann Doughty pendant ces
quinze dernières années ; c'est une femme
honnête et digne de foi. Je l'ai connue
avant, pendant et après sa maladie ; et je
tiens son certificat pour vrai dans toutes
ses parties. Je sais que lors de sa maladie
son état a été déclaré désespéré, et je sais
aussi que depuis son retour à la santé, elle
a toujours attribué sa guérison au Remède
Shoshonees. Qu'elles que soient les pro-
priétés médicales de cette médecine, ce qui
est certain, c'est que dans le cas de cette
femme son effet a été presque miraculeux.
A. F. WOOD, J. P.
22 Juin 1870.—ua

COUR TRAITE

L'ART EPISTOLAIRE
(sixième édition),
Par un canadien.

A vendre à la librairie de La Gazette et
chez MM. Beauchemin et Valois, Mont-
réal, et Léger et Brousseau, Québec.
Prix 6s la doz., et 6d. pièce.



ARRIVEE ENFIN !

Cet élégant Tonic Turc est un des plus dé-
licats et des plus salutaires remèdes qui aient
été soumis à l'approbation publique sur ce con-
tinent, et il se recommande de lui-même à l'en-
couragement pour les raisons suivantes :
C'est un remède qui a été fait par un des
plus éminents pourvoyeurs de la Cour Otto-
mane.
Il empêche l'acidité de l'estomac.
Il chasse la mélancolie.
C'est un tonique doux et qui donne de la vi-
gueur, et un stimulant des plus efficaces et en
même temps des plus efficaces.
Il rend l'esprit brillant, parfaitement clair.
Si on le prend habituellement, il donne de
la vitalité et de l'énergie à tous les organes du
corps.
Par l'usage de ce remède un homme de 70 ans
reprendra autant de vigueur que s'il était à
l'âge de trente ans, et il est fortement recom-
mandé aux personnes de constitution délicate.
C'est le remède favori des Dames de l'Orient
principalement.
Ainsi donc, assurez-vous la santé, la longé-
vité et l'énergie vitale par l'usage du
TONIQUE TURC ALKABASAR
Tenu en dépôt chez les principaux Droguistes
et Epiciers de la Puissance.
Pour les prescriptions, voir les étiquettes sur
les bouteilles.
HENRY CHAPMAN & CIE. } Montréal.
EVANS, MERCIER & CIE. }
Soleils agents pour la Puissance.
20 juillet 1870.—an.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE
NORTH BRITISH AND MERCANTILE,
ÉTABLIE EN 1809.

CAPITAL SOUSCRIT.....\$10,000,000
FONDS ACCUMULÉS.....\$12,500,000
REVENU ANNUEL.....\$ 4,000,000

Bureau Principal pour le Canada
Montréal, coin des rues
ST. FRANÇOIS-XAVIER & HOPITAL
MacDougall et Davidson,
AGENTS GÉNÉRAUX

Le soussigné ayant été nommé agent
de cette compagnie établie depuis soixante
ans et si bien connue à Sorel, demande avec
confiance sa part d'encouragement dans
cette branche.

Les grands avantages qu'offre cette com-
pagnie sont : Une grande accumulation de
fonds comme garantie de l'accomplissement
de ses obligations ;
Des taux modérés et proportionnés à la
nature du risque ;
De la libéralité dans le règlement des
pertes, et
Un Prompt paiement.

H. ST. LOUIS,
NOTAIRE,
Agent pour Sorel.
Sorel, 11 Août 1869.

A PRETER.
DIVERSES SOMMES D'ARGENT
sur hypothèques.

A VENDRE.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de ville
et de campagne, dans le Comté de Ber-
thier.

S'adresser à
J. O. CHALUT,
N. P.
Berthier, 27 Décembre, 1870.—1an.

AUX DAMES.

VOUS POUVEZ ACQUÉRIR
LA MEILLEURE
MACHINE A COURE
AUJOURD'HUI EN USAGE,
LITTLE WANZER.

Garantie pour un an, avec instructions sur la
manière de s'en servir, chez

J. H. WRIGHT,
BAZAR CANADIEN,
Moyennant \$1 par semaine

Vous trouverez en outre, au Bazar Cana-
dien, toutes espèces d'articles de goût pro-
pres à servir de cadeaux de Noël et du Jour
de l'An, sans compter une grande variété
de Montres, Chaînes de Montre, Horloges,
Bagues et Jones en or et en argent, Bijoux
en Jais pour deuil, Boîtes à ouvrage, Caba-
rotiers, Paniers au pain, etc., etc., etc.
J. H. WRIGHT,
ENCAUTEUR.
Sorel, 21 Septembre 1870.—1an.

F O R G E.

Augusta Portelance.
RUE CHARLOTTE—SOREL

La où l'on se procure le meilleur ou-
rage à Sorel à des prix modérés et à des con-
ditions libérales. Ainsi que du Charbon de
première qualité. Du fer de toutes espèces
aussi que de l'acier.
On trouvera aussi des roues de voitures et
plusieurs proportions.

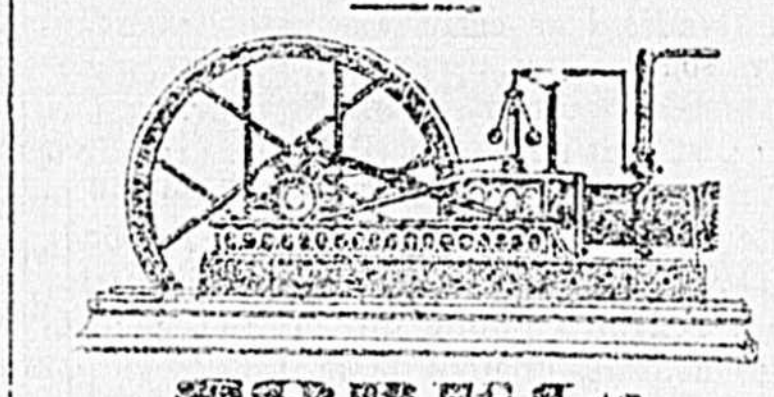


DES A C C E S S O I R E S

à meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à
vapeur, Moulines, etc., et tout ce qui est néces-
saire aux bâtiments et en général, tout es-
pèce d'ouvrage de fer, garantis de meilleure
qualité possible.
Il se flatte de pouvoir mériter une large part
du patronage public.

Augustin Portelance.
Sorel, 15 Octobre 1862 —a

Hubert Drolet,
CARROSSIER.



Tout en remerciant ses pratiques pour l'en-
couragement qu'il leur a jusqu'aujourd'hui, prend
la liberté d'informer ses amis et le public en
général qu'il a éprouvé, à son déplorable inconvé-
nient qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une
variété de VOITURES POUR TOUTES LES
SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET,
WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'a-
près les modèles les plus élégants et les plus
modernes.
Il a pris et fait des arrangements pour satis-
faire toutes ses pratiques, et il espère que l'en-
couragement du public et de ses amis ne lui
fera pas défaut.
Il fera aussi toutes espèces de voitures à
ordre et suivant le goût des personnes qui les
demanderont.
Le tout à des prix modérés, et comme tou-
jours aux conditions les plus libérales.

**SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOI-
TURES, VOUS LES AVEZ PAS L'ANCIENNE BOU-
TIQUE DE**

HUBERT DROLET.
Sorel, 3 Janvier 1866.

MODE DE PRINTEMPS.
POUR 1871.

Enseigne Place
ou de
MOUTON Marché
Noir, Sorel.

A. BOUCHER
PÂTISSIER.
Sorel, 13 Août 1862.

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire, publié
le MERCREDI ET SAMEDI de chaque
semaine.

TAUX DE L'ABONNEMENT.

Pour douze mois, si payé en
s'abonnant.....\$2.0
Pour six mois, do do 1.00
CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE
12 mois.....\$2.50
6 mois.....1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obli-
gés d'en donner avis en refusant la GAZETTE
à leur bureau de Poste à l'expiration de leur
abonnement. Il sera aussi nécessaire d'acquies-
cer les arrérages s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être
adressées au Rédacteur, affranchies et munies
d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature per-
sonnelle, seront considérées comme annonces
et chargées à tant la ligne

Tarif des Annonces.

Les annonces sont taxées sur type BR
VIER.
La première insertion, par ligne.....\$1
Les insertions subséquentes par lignes...
Une annonce d'une colonne avec
condition, pour l'année.....\$50 00
Une annonce d'une colonne avec
condition, pour 6 mois.....20 0
Une annonce d'une colonne avec
condition, pour 3 mois.....18 0
Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes
par an.....4 00
Toute annonce sans condition, sera insérée
jusqu'à contre-ordre, — à 8 cts. et 2 cts.—la
ligne. Et tout ordre pour discontinuer une a-
nnonce doit être fait par écrit.
On accorde x pratiques une diminut
libérale

G. I. BARTHE,
Propriétaire
Sorel, 13 août 1867.